22

Commission permanente

Séance du 26 août 2024

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Rapporteur : M. COULOMBEL	49862
	36 - Logement

Habitat - Accession sociale à la propriété

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment l'article L. 312-27 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 24 février 2020 relative à l'évolution des aides

en faveur de l’accession sociale à la propriété ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024 ;

Expose :

Afin de répondre aux orientations du Plan départemental de l'habitat 2020 - 2025, et de favoriser le parcours résidentiel des ménages en mobilisant le parc existant, le Département a souhaité réajuster son accompagnement financier en matière d'accession sociale à la propriété. La Commission permanente du 24 février 2020 a ainsi recentré son aide sur les travaux de rénovation énergétique des logements existants et vacants.

Lors de sa réunion du 21 mars 2024, l'Assemblée départementale a approuvé un montant d’aide unique de 5 000 euros, quelque que soit la composition du ménage, et une majoration de 5 000 euros si le bien est situé dans une commune éligible au dispositif Ambitions communes et s’il est vacant depuis plus de trois ans.

L'aide est éligible pour l'achat d'un bien présentant une étiquette énergétique E, F ou G et si le ménage s'engage à réaliser des travaux de rénovation énergétique pour atteindre l'étiquette D.

Pour mémoire, le Département peut intervenir sur le champ de l'accession sociale en vertu du code de la construction et de l'habitation qui dispose que les collectivités territoriales peuvent apporter, sous conditions de ressources, des aides aux personnes accédant à la propriété.

Onze dossiers de demande de subventions sont présentés pour un montant total de 60 000 euros.

Ils se répartissent comme suit :

- territoire de l'Agence du Pays de Saint-Malo (A1) : 1 dossier pour un montant de 5 000 euros ;

- territoire de l'Agence du Pays de Fougères (A2) : 2 dossiers pour un montant de 10 000 euros ;

- territoire de l'Agence du Pays de Vitré (A3) : 5 dossiers pour un montant de 25 000 euros ;

- territoire de l'Agence du Pays de Brocéliande (A6) : 2 dossiers pour un montant de 15 000 euros ;

- territoire de l'Agence du Pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (A8) : 1 dossier pour un montant de 5 000 euros.

Par ailleurs, il est également demandé l’annulation de deux dossiers d'attribution d'aide sur le territoire de l’Agence du Pays de Brocéliande – A6, pour non-respect des conditions, à savoir :

- HHA16882 - Mme Sandrine BIRRE sur la commune de Breteil (revente avant 5 ans) ;

- HHA17818 - Mme Malvina ILLIEN sur la commune de Saint-Méen-Le-Grand (vente non réalisée).

Décide :

- d'attribuer, au titre de l'aide à l'accession sociale à la propriété, onze subventions, pour un montant total de 60 000 euros, détaillées en annexe ;

- d'annuler deux dossiers d'attribution d'aide au nom de Mmes Sandrine BIRRE (HHA16882) et Malvina ILLIEN (HHA17818) pour non-respect des conditions sur le territoire de l'Agence du Pays de Brocéliande.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242560

Pour extrait conforme

Signé électroniquement le jeudi 29 août 2024
Pour le Président et par délégation,
La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation
Elodie JARNIGON